

Resp. client:
N° commande:
N° client commettant: 1410
Nom commettant: PRIMAGAZ BELGIUM
Pers. cont.:
Tel.:
Fax:
GSM:
E-mail:



ProKo.: PB12 Type: 5
N° rapport : 5761386
N° rapp. Prov.: V5761386
Date: 10/02/2022

Propriétaire/locataire:

[REDACTED]

GSM:
E-mail:

Département: REC

RAPPORT DE L'EXAMEN D'UN DEPOT EN RESERVOIRS FIXES DES GAZ PETROLE LIQUEFIES

(exécuté sous l'accréditation BELAC INSP-205 suivant procédure QPRO/REC/001, §7.3)

Réglementation - Wallonie: A.G.W. 07/07/2005

REFERENCE 52218

N° Client CU5149266

N° réservoir: 52218

Propr./locat.: Locataire

Utilisateur: [REDACTED]

Lieu du contrôle:

RUE DE LA COURONNE 44 HAUTRAGE 7334

Date du contrôle: 04/02/2022

Périodicité: 60 mois

Suivant contrôle avant: 28/02/2027

Contrôleur: CEREGHETTI ARNO

DONNEES GENERALES DU DEPOT, RESERVOIR ET SES ACCESSOIRES

RESERVOIR (contenu : 60 %)	Constructeur	R_Numéro	Capacité	E / CE - Date
	BRUGEOISE ET NIVELLES	52218	1600 L.	24/04/1974
	N° Certificat	Date	Par / CE-n°	RI-date
	4263/S74	06/09/1974	APRAGAZ	
SOUPAPE DE SURETE :	Nombre Marque/type	CPS	Date - validité	
	1 PV24	Oui	2017.04 - 10 ans	
ATTESTATION TUYAUT :	Délivrée par	C. Postal	Commune	Date
- Tuyauteries extérieur:	X			
- Tuyauteries intérieur:				
- Vérificateur:	VERIF OCB	2550	KONTICH	18/01/2018
AUTORISATION :	Classe Date	Durée/validité	Capacité autorisée	Capacité totale
	3 21/11/2017	10 ANS / 21/11/2027	1600 L.	1600 L.
EPREUVES / MESURES				
TEST ETANCHEITE :	Effectué par	Date	N° rapport	Resultat
- Tuyauteries extérieur:	OCB	18/01/2018	4935674	en ordre
- Tuyauteries intérieur:	OCB	18/01/2018	4935674	en ordre
RACCORD. COMPTEUR:	Marque	Numéro	Index	Etanchéité
(du reservoir jusqu'au robinet du compteur)	-	-	-	-
	-	-	-	-
	-	-	-	-
	-	-	-	-
PROTECTION CATHODIQUE: ☐ réservoir souterrain ☐ présent $U_1 =$ mV $U_2 =$ mV $I =$ A $R =$ Ω				

NOTES

(à l'exception dans la Région de Bruxelles-Capitale) On ne peut exploiter un établissement de troisième classe ne qu'après avoir fait une déclaration au préalable à la Commune.

CONSTATATIONS : REMARQUE (X □) / INFRACTION (X X)

- ☒ ☐ (024) Peinture réfléchissante: repeindre le réservoir (société).
☒ ☐ (117) Placer un té bouchonné sur la tuyauterie au niveau de la citerne.

CONCLUSION

 Le dépôt (réservoir + tuyauteries) répond aux prescriptions réglementaires.

 Le réservoir répond aux prescriptions réglementaires.

Prochain examen avant la date mentionnée ci-dessus.

Il y a lieu quand même de remédier dans le plus bref délai aux éventuelles remarques mentionnées.

Le Directeur Technique,

Ir. G. Croes

